

DEPARTEMENT DE LA MEUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE  
Séance du 19 février 2016

Afférents au Conseil	15
En exercice	15
Qui ont pris part à la délibération	15
Date de convocation	15/02/2016
Date d'affichage	22/02/2016

L'an deux mil seize, le dix neuf février, à 20 h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : M. DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, M. WATRIN F., Mme SERRE F., M. LEPRINCE R., M. KNAJDER M. M. HENRY G., Mme GAND E., M. LEPAGE J-N., Mme ROUX A., Mme LULLO E., Mme BAVOUX F., Mme NAWROCKI B. , M. LEPAGE P.

Absent excusé : M. VOILQUIN Alain donnant pouvoir à M. DUMONT Jean-Claude.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

**CONVENTION AVEC VOIES NAVIGABLES DE FRANCE POUR L'OCCUPATION  
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL  
2016-02-D01**

Le Maire présente au conseil municipal la convention d'occupation temporaire proposée par Voies Navigables de France pour une durée de 5 années à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 pour l'occupation d'une partie du domaine public fluvial par une canalisation béton servant à l'évacuation des eaux pluviales du coteau versant de la commune.

Cette convention est assortie d'une redevance annuelle dont le montant initial est fixé à 90.24 € indexée au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

055-215501545-20160219-2016-02-D01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/02/2016

